Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Réunion d'ouverture Ivry-sur-Seine, Espace Robespierre, le 22 septembre 2009

L'OPPORTUNITE DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU CENTRE DE TRAITEMENT A LA PLACE DE L'ANCIEN

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur de travaux publics à la retraite
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite

MAITRISE D'OUVRAGE:

- François DAGNAUD, Président du Syctom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Syctom
- Laurence LEJEUNE, Syctom, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets
- Didier FOURNET, SYCTOM, Directeur du projet Ivry Paris-XIII

PREMIERE TABLE RONDE:

Dans quel cadre politique, legislatif, reglementaire s'inscrit le projet d'Ivry ? Quels sont les objectifs auxquels les collectivites doivent repondre en matiere de gestion et de traitement des dechets ?

• Laure TOURJANSKY, Ministère de l'Ecologie, de l'énergie et du développement durable

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS (PREDMA) ? UNE MEILLEURE UTILISATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES OU EN PROJET EN ÎLE-DE-FRANCE PERMETTRAIT-ELLE DE SE PASSER DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE ?

• Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil régional

QUELS SONT LES SOLUTIONS MISES EN OEUVRE PAR LES AUTRES PAYS EUROPEENS?

• Daniel DUNET, BIPE

DEUXIEME TABLE RONDE

Pourquoi le site de traitement des dechets menagers a-t-il ete implante a Ivry-sur-Seine?

Helder DE OLIVEIRA, Directeur de l'Ordif

LE CENTRE DE TRAITEMENT POURRAIT-IL ETRE RECONSTRUIT AILLEURS QU'A IVRY – PARIS XIII?

- Pascale MICHEL, BRGM
- Didier DELY, Mairie de Paris
- Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine
- Anne CONNAN, Association Passerelles
- Jean-François POITVIN, Ile-de-France Environnement

Début de la réunion à 20 h 05.

Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine prononce quelques mots d'accueil en soulignant qu'il s'agit de la première tenue de la Commission Nationale du Débat Public sur la thématique du traitement des déchets. Il espère que ces travaux contribueront à une contribution sociétale sur le sujet. Il souligne que la municipalité d'Ivry et d'autres élus des communes du bassin versant ont la volonté de réfléchir à cette problématique de la gestion des déchets sous tous ses aspects.

Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière du débat public présente le programme de cette réunion d'ouverture portant sur l'opportunité de construire un nouveau centre de traitement à la place de l'ancien :

Une première table ronde abordera les questions suivantes :

- Dans quel cadre politique, législatif, réglementaire s'inscrit le projet d'Ivry ? Quels sont les objectifs auxquels les collectivités doivent répondre en matière de gestion et de traitement des déchets ?
- Quels sont les objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers (PREDMA) ? Une meilleure utilisation des installations existantes ou en projet en Île-de-France permettrait-elle de se passer de la reconstruction du centre ?
- Quelles sont les solutions mises en œuvre par les autres pays européens ?

Une deuxième table ronde abordera les questions suivantes :

- Pourquoi le site de traitement des déchets ménagers a-t-il été implanté à Ivry-sur-Seine ?
- Le centre de traitement pourrait-il être reconstruit ailleurs qu'à Ivry Paris-XIII ?
- Quelle est la position des acteurs sur la reconstruction du centre de traitement ?

Philippe MARZOLF précise le rôle de la Commission particulière du débat public :

- Organiser et animer le débat en toute indépendance et en toute neutralité
- Permettre au public de s'informer sur le projet
- Veiller à ce que des réponses adéquates soient apportées aux questions posées
- Recueillir les observations, suggestions, critiques et propositions

Présentation des membres de la CPDP:

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur de travaux publics à la retraite
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite

Ce débat s'étale sur quatre mois (4 septembre – 21 décembre) et comporte 9 réunions décomposées notamment en réunions thématiques et réunions de proximité. Après la réunion de clôture, la CNDP préparera son rapport et le publiera vers mi-février. D'après ces éléments, le maître d'ouvrage décidera de continuer, de modifier ou d'arrêter son projet.

Philippe MARZOLF cite ensuite tous les moyens de participation mis à la disposition du

public pour apporter ses contributions.

Echanges avec la salle

Catherine LAUBIER d'Ivry s'étonne de la mauvaise distribution de l'information aux riverains (distribution en boîte aux lettres non effectuée). Cette remarque est notamment soutenue par Alain MONCHABLON d'Ivry sur seine, président de l'association LDH Ivry et Vitry.

Philippe MARZOLF répond qu'une enquête est diligentée auprès du prestataire de service responsable de la distribution.

Présentation du projet par le maître d'ouvrage

François DAGNAUD, Président du Syctom, se réjouit du lancement de ce débat public. Après une brève présentation du Syctom, il apporte quelques précisions sur le projet d'Ivry – Paris XIII et communique la stratégie du Syctom basée essentiellement sur la prévention et le recyclage des déchets.

Principales caractéristiques du projet :

- Dimensionnement à 600 000 t (diminution de 20 % des capacités de traitement)
- Recyclage prévu : 32 kg par habitant
- Doublement des capacités de tri (60 000 t contre 35 000 t)
- Meilleure valorisation des ressources (production de compost et de biogaz pour alimenter des bennes de la Ville d'Ivry et la Ville de Paris, production de chaleur et d'eau chaude pour plus d'un million d'habitants)
- Diminuer au maximum l'empreinte écologique du traitement des déchets, en conformité avec les orientations du Grenelle de l'environnement et du PREDMA.

Enjeux du Syctom:

- Remplir pleinement sa mission de service public
- Etre un acteur majeur de la « ville durable »

En conclusion de son intervention introductive sur le projet d'Ivry – Paris XIII, François DAGNAUD émet le vœu que ce débat public soit aussi l'occasion d'associer plus largement la population, à la fois aux enjeux du service public de traitement des déchets, mais aussi à la nécessité et à l'impératif de réduire considérablement et durablement le volume de déchets produits.

Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Syctom, poursuit la présentation du Syctom.

Eléments importants du projet :

- Bassin versant (1,4 million d'habitants, 12 arrondissements parisiens et 13 communes val marnaises et 1 des Hauts-de-Seine)
- Capacité actuelle : 770 000 t (730 000 t de capacité d'incinération, 35 000 t pour les collectes sélectives et 5 000 t pour une déchetterie).
- 248 employés dans le centre

Mise en œuvre envisagée du projet

- Optimiser la valorisation des déchets en fonction de leur nature
- Orientation vers un procédé de méthanisation des déchets fermentescibles (production de compost et de biogaz)
- Orientation de 45 à 50 % des déchets pré-triés vers la valorisation énergétique
- Orientation de 5 % des déchets après tri et mécanisation vers des centres de stockage (hors périmètre Syctom).
- Coût du projet : de 737 à 787 millions d'euros

Echanges avec la salle

Philippe TAPIN demande comment faire du compost après une fermentation en anaérobie, le compostage est une fermentation en présence d'oxygène ? Quel est le volume après incinération des mâchefers ? Où sont-ils stockés ?

Il revient sur le détail du calcul de la page 3 de la synthèse du maître d'ouvrage et estime qu'il y a une incohérence pour arriver à 520 000 t ((30 000 t de recyclage + 180 000 t de méthanisation + 380 000 t d'incinération + 40 000 t de refus de tri mécanique).

Dominique LABROUCHE donne la décomposition des 600 000 t (490 000 t de traitement des déchets ménagers du bassin versant et 110 000 t de déchets ayant fait l'objet de tri mécanique dans les centres de Seine-Saint-Denis : Romainville, le Blanc-Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois-sous-bois)

Chantal DUCHENE d'Ivry demande à quel volume brut d'ordures ménagères correspondent ces 110 000 t de fraction combustible résiduelle ?

Par ailleurs, elle fait observer que le débat public porte à juste titre sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry – Paris-XIII, mais le dossier du maître d'ouvrage est sous-titré « un projet de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères »

Mireille LOPEZ, Association de défense de l'Environnement de Claye-Souilly répond à l'intervenant précédent que la plupart des mâchefers vont en Seine-et-Marne ainsi que les cendres d'incinérateurs, notamment à Villeparisis.

Elle demande où iront les déchets pendant les travaux?

Elle se fait l'écho des riverains seine-et-marnais qui ne peuvent plus supporter tous ces déchets et qui craignent pour leur santé.

Dominique LABROUCHE affirme que la continuité du service public sera assurée.

Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets du Syctom précise que les mâchefers sont valorisés à 99,5%, et traités dans deux centres de Seine-et-Marne, et retournent après dans des techniques routières et pas en centre d'enfouissement. Les REFIOM, cendres et boues subissent un traitement de classe 1 (moins de 1% du tonnage incinéré) et sont enfouis à Villeparisis où ils sont traités par inertage.

Jean-Guy DUFOUR d'Ivry est surpris de ne pas avoir entendu parler de solutions alternatives, cœur du débat.

Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII au Syctom affirme que des réflexions ont été lancées en 2005 sur des alternatives de traitement possibles : le tout incinération sur plusieurs localisations, le tri méthanisation incinération de la fraction incinérable issue du tri, le tri méthanisation et stockage de cette fraction combustible. Les études du cabinet BRGM sont en annexe au dossier du maître d'ouvrage et figurent sur le site de la CPDP.

Question de Jocelyn PERROT de Montreuil: Le plan de prévention du Syctom n'est sans doute pas responsable à lui tout seul des 5 % de déchets produits en moins. J'espère que le Syctom nous présentera ses actions concrètes et les moyens, notamment financiers, qu'il compte mettre en place dans les prochaines années pour améliorer ses résultats, au vu du projet de l'usine. D'autant plus que M. DAGNAUD veut y mettre « toutes ses forces ».

François DAGNAUD précise bien que le Syctom n'a pas la responsabilité de la collecte des déchets des communes adhérentes, et celle-ci incombe aux communes. La compétence du Syctom se limite au traitement des déchets. L'adoption d'un plan de prévention 5 ans avant le Grenelle montre bien l'engagement du Syctom. La réduction de l'émission des déchets est un enjeu majeur pour le devenir de la planète.

Jean-Paul PUYFAUCHER, membre de la CPDP tient à souligner que le dossier du maître d'ouvrage semblait complet pour entamer le débat, l'étude du Cabinet BRGM est une amorce aux discussions. Il profite de l'occasion pour rappeler que les cahiers d'acteurs du tissu associatif, les propositions ou contre-propositions sont les bienvenues.

PREMIERE TABLE RONDE:

DANS QUEL CADRE POLITIQUE, LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE S'INSCRIT LE PROJET D'IVRY? QUELS SONT LES OBJECTIFS AUXQUELS LES COLLECTIVITES DOIVENT REPONDRE EN MATIERE DE GESTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS?

Laure TOURJANSKY, Ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable, se réfère aux orientations du Grenelle de l'Environnement, et cible son intervention autour de deux axes : Respect des engagements de la politique des déchets, et la directive cadre sur les déchets adoptée en novembre 2008, en cours de transposition.

Objectif du plan déchets « Faire de la France un des piliers de la société européenne de la prévention et du recyclage », dont les axes principaux :

- Réduire la production des déchets
- Reprendre ces objectifs dans chacun des plans départementaux
- Apporter des soutiens aux programmes locaux de prévention
- Faire un soutien aussi (question locale) au passage à une tarification incitative
- Relancer la campagne de communication
- Intégrer les producteurs dans cet effort de prévention, renforcer des dispositifs de responsabilité élargis aux producteurs, obligation aux gros producteurs fermentescibles de trier et traiter au mieux les déchets
- Augmenter et faciliter le recyclage des déchets
- Mise à jour de l'encadrement réglementaire de la méthanisation
- Mettre en place un dispositif à l'échelle nationale et décliné dans les territoires qui favorise l'acceptabilité des composts issus des traitements de déchets.
- Réformer la qualification pour traiter efficacement la part résiduelle des déchets pour ce qui restera en incinération et en stockage

• Avoir un équilibre pluriannuel sur l'ensemble des recettes de la TGAP et l'ensemble des aides versées par l'ADEME à la politique des déchets dans les territoires.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS (PREDMA)?

Une meilleure utilisation des installations existantes ou en projet en Îlede-France permettrait-elle de se passer de la reconstruction du centre ?

Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil régional donne les principales caractéristiques de ce plan régional élaboré sous la responsabilité du Conseil régional après trois ans de concertation avec l'ensemble des acteurs des déchets.

Principaux objectifs de la Région:

- Respect de la directive européenne et des orientations du Grenelle de l'Environnement
- Diminuer la production de déchets
- Augmenter la valorisation de la matière organique
- Diminuer la part de l'enfouissement et la part d'incinération
- Optimiser les installations
- Maîtriser et rendre prévisible les coûts
- Réduire de 50 kg dans la durée du plan la production par habitant de déchets

QUELS SONT LES SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES AUTRES PAYS EUROPEENS?

Daniel DUNET, BIPE, compare la politique de gestion des déchets, les problématiques ou objectifs prioritaires de sept pays européens : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, France, Pays-Bas et Pologne.

Il conclut son exposé en rappelant qu'il existe une réglementation commune, des histoires différentes, donc des courbes de vie de la gestion des déchets très différentes d'un pays à l'autre. On ne peut pas porter de jugement, en disant qu'il y a un premier de la classe l'Allemagne ou la Belgique, et un dernier de la classe la Pologne. On peut avoir des choix politiques très forts, comme les Pays-Bas qui n'hésitent pas à exporter leurs déchets et externaliser la problématique de leurs déchets.

Echanges avec la salle

Question de M. CHABASSE de Saint-Denis : « Si l'on construit un nouveau centre, ne vat-on pas être en surcapacité de traitement, étant donné que la production de déchets par les ménages ne fait que baisser (15 à 20 % depuis le début de la crise économique selon l'ORDIF) ».

Laure TOURJANSKY estime que se profile une stabilisation à l'échelle nationale de la production de déchets. François DAGNAUD confirme cette inflexion (-2,5% sur les ordures ménagères collectées, -15% sur les encombrants, et -4,8 % sur les collectes sélectives).

François DAGNAUD confirme que le projet prévoit 20 % de capacités en moins.

Annelaure WITTMAN, Association les Amis de la terre estime qu'il ne faut pas simplement

des alternatives de traitement, mais des alternatives en matière de prévention et investir dans ce domaine.

François DAGNAUD répond que le Syctom entre 2009 et 2014 finance 50 millions d'euros à l'ADEME qui a pour mission de financer des opérations de prévention et de réduction de déchets. Il rappelle qu'il s'agit de l'argent du contribuable.

Laure TOURJANSKY spécifie que le budget ADEME estimé sur les trois ans à venir représente 550 à 600 millions d'euros sur la politique déchets. Le PREDMA a formulé une demande de soutien sur 5 ans.

M. CHARLIER de Vitry n'a pas trouvé dans le document de présentation du projet d'élément sur le devenir de la déchetterie, qui se trouve actuellement sur le centre d'Ivry – Paris-XIII. Quid du devenir des déchets gérés par cette déchetterie ?

Dominique LABROUCHE répond que le Syctom a décidé de financer 85 ou 90 % de la reconstruction d'une déchetterie communale, en collaboration avec la Ville de Vitry. Par ailleurs, le Syctom a soutenu la réalisation d'un réseau de déchetteries sur l'ensemble de son territoire et contribué au financement de 10 équipements.

Francis VERILLON, Association Tam-tam posent les questions suivantes : le dispositif anti panache, qui est un élément terminal de la ligne du traitement des fumées, contribue-t-il à la diminution des polluants rejetés dans l'atmosphère ou bien ne constitue-t-il qu'à rendre invisible le panache de fumée en sortie de cheminée ? N'a-t-il qu'une seule fonction ? Est-il mono fonctionnel, faisant en sorte que l'on ne voit pas la fumée qui sort ou contribue-t-il d'une certaine façon, même modestement, à une réduction des polluants émis ? Quel est son coût et quelle est sa consommation énergétique ?

Didier FOURNET répond que le dispositif anti panache sur un centre comme Ivry ou ISSEANE n'a aucune fonction de réduction de pollution, mais n'a qu'une fonction de supprimer l'impact visuel du panache.

Pour arriver à supprimer le panache, il existe plusieurs solutions techniques, par exemple réchauffer les cheminées de manière à faire disparaître la visibilité du panache. On peut le réchauffer par plusieurs techniques, notamment en faisant fonctionner des brûleurs à gaz, donc cela peut avoir un coût énergétique en consommant du gaz. Des systèmes peuvent se mettre en place, étudiés dans le cadre des études de faisabilité, de condensation et de refroidissement des fumées, qui consomment un peu moins d'énergie, mais qui permettent également de réduire le panache. Il existe plusieurs pistes pour y arriver, sachant que le panache ne se voit pas dans toutes les conditions atmosphériques, c'est vraiment dans des cas particuliers, plutôt hivernales ou des conditions atmosphériques assez humides. L'anti panache n'a pas un fonctionnement permanent, mais effectivement on consomme de l'énergie.

Philippe COMMEGRAIN d'Ivry demande quels sont les moyens pédagogiques mis en œuvre pour que la population participe à ce projet et donne ses idées. Comment envisagezvous votre programme de sensibilisation ?

Dominique LABROUCHE donne les actions du Syctom en matière de sensibilisation : journées portes ouvertes, réception de publics scolaires, visite du centre d'Ivry – Paris XIII, mise à disposition d'outils pédagogiques auprès des communes adhérentes.

2EME TABLE RONDE

POURQUOI LE SITE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A-T-IL ETE IMPLANTE A IVRY-SUR-SEINE ? LE CENTRE DE TRAITEMENT POURRAIT-IL ETRE RECONSTRUIT AILLEURS QU'A IVRY — PARIS XIII ?

Helder DE OLIVEIRA, Directeur de l'Ordif, observatoire des déchets en Ile-de-France dresse un historique du centre d'Ivry et des différents modes de collecte.

LE CENTRE DE TRAITEMENT POURRAIT-IL ETRE RECONSTRUIT AILLEURS QU'A IVRY – PARIS XIII ?

Pascale MICHEL, BRGM s'appuie sur des résultats extraits de l'étude BRGM dont l'objectif était de comparer différents scénarios de gestion des déchets générés sur le bassin versant d'Ivry – Paris XIII à l'horizon 2020.

Trois options de localisations ont été étudiées : le maintien à Ivry, un changement de localisation à 12 km et un à 75 km.

Pour conclure, plusieurs constats peuvent être faits sur les effets d'un changement de localisation :

- Une dégradation de la performance énergétique du système de gestion des déchets.
- Une augmentation des impacts environnementaux en lien notamment avec le changement du type d'énergie produite.

Il faut noter que l'incinération à 12 ou 75 km relèverait davantage de l'élimination, plutôt que de la valorisation énergétique au sens de la directive déchets 2008.

D'après ces constats, le maintien de l'activité traitement des ordures ménagères sur le site d'Ivry – Paris-XIII apparaît comme une solution plus favorable sur la base des hypothèses retenues. Il faut noter également que le changement de localisation est par ailleurs en contradiction avec le principe de proximité, mentionné notamment à l'article 451 alinéa 1 du code de l'environnement.

QUELLE EST LA POSITION DES ACTEURS SUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT ?

Didier DELY, Directeur général de l'eau et de la propreté, mairie de Paris, positionne la ville de Paris au même niveau que les autres communes concernées par ce projet et ce débat. Il place la reconstruction à Ivry du centre dans une vision déchets, la proximité des exutoires est fondamentale pour limiter les coûts de transport des déchets, l'implantation des installations doit se faire à proximité des zones de production. Il confirme le soutien apporté par la Ville de Paris à la démarche du Syctom, qui a mené une étude sur les meilleurs modes de traitement, les centres multi filières envisagés répondent à ces besoins de traitement des ordures ménagères.

Il souligne que la Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique volontariste à la fois de valorisation des déchets et de prévention, action qui sera reprise dans le cadre du PREDMA et le plan national. Un programme de sensibilisation des habitants et des commerçants à consommer moins d'emballages et générer moins de déchets sera lancé dans le 11ème arrondissement.

Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine précise que le Conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur le projet de transformation, de reconstruction ou même de départ du centre de traitement d'Ivry – Paris XIII. Il estime que le devenir du centre doit être examiné dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets.

Quelle politique des déchets envisagée ? :

- Réduire les déchets à la source
- Modifications de nos comportements (sensibilisation permanente)
- Prévoir les perspectives démographiques
- Assurer une valorisation maximale des déchets
- Minimisation des impacts potentiels environnementaux et sanitaires et contrôle de la surveillance des installations
- Proximité entre les lieux de production des déchets et les lieux d'implantation des équipements de traitements
- Assurer un service public

Pierre GOSNAT aurait souhaité avoir un comparatif des services publics et des services privés des traitements des déchets dans les différents pays.

Anne CONNAN, Association Passerelles, association de quartier environnemental d'Ivry Port nord, attend de ce débat des éclaircissements sur le contenu d'un projet complexe et technique, une réponse aux interrogations et inquiétudes concernant les tonnages traités et les nuisances éventuelles, et l'éventualité d'une réduction voire d'un abandon de l'incinération.

Elle rappelle quelques principes de base : réduction des déchets (lutte contre le suremballage), priorité au tri et à la collecte sélective, priorité au recyclage, renforcement des campagnes d'information et de sensibilisation, précaution à prendre sur l'incinération et l'utilisation de mâchefers, contrôle des émissions de polluants, organisation de visites d'installations d'incinération super modernes et d'usine de méthanisation, argumentation de la valorisation énergétique, dissociation de traitement des déchets et chauffage urbain, mise en parallèle des tonnages projetés aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

Pourquoi la technologie adoptée en France ne permet pas un fonctionnement hygiénique et sans odeur, puisque que l'on n'entend pas parler de ce genre de chose en Allemagne ?

Y a-t-il des normes de pollution des odeurs ? Les dépassements ou erreurs en ce qui concerne les pollutions olfactives ne seraient pas acceptables, même en 2023.

Autre inquiétude, l'usine va être implantée dans un milieu urbain dense, puisque l'on parle de tours dans le 13e. Y a-t-il des risques d'explosion ? L'usine sera-t-elle classée SEVESO ? Aura-t-on une torchère ?

Enfin, quelle qualité de compost sortira de cette usine ? Comment sera-t-elle contrôlée ?

Laurence MONNOYER-SMITH, membre de la CPDP, indique que la visite du site de Varennes-Jarcy est prévue.

Jean-François POITVIN, Ile-de-France Environnement, estime que ce projet doit être reconstruit au même endroit, étant notamment compatible avec le PREDMA. Il souligne un point important : la relocalisation d'un certain nombre de déchets traités à l'extérieur de la zone Syctom. Par contre, il s'interroge encore sur l'incinération et la méthanisation.

Echanges avec la salle

M. MARCON d'Ivry demande s'il n'a pas été envisagé de faire une usine d'incinération peut-être plus petite à proximité des communes de l'ouest ?

François DAGNAUD cite le centre ISSEANE d'Issy-les-Moulineaux, en plein cœur des Hauts-de-Seine, qui offre des capacités d'incinération, de valorisation énergétique de l'ordre de 540 000 t.

Mme VIATTE, Amis de la Terre, Paris s'interroge sur la méthanisation, la production de biogaz et son usage, et la production de compost de bonne qualité.

Dominique LABROUCHE répond que l'objectif est d'arriver à un taux de valorisation du compost de 24 à 25 %, soit environ 100 à 120 000 t de compost à la norme française NFU-44051 utilisé en agriculture ou pour des aménagements paysagers. Le biogaz généré par le procédé de méthanisation, de fermentation des déchets, pourra être utilisé pour l'alimentation du réseau de chauffage urbain, la production d'électricité, la possibilité localement d'alimenter des bennes de collecte avec du bio carburant.

Pascal BARDOU d'Ivry trouve que les discours portés par les Ecologistes notamment sur le traitement des ordures ménagères ne varie pas. Il estime que l'on gagne en cohérence et sur la mise en œuvre de système rationnel de traitement des ordures ménagères. Il est attaché au service public et souligne que les syndicats de communes doivent s'impliquer dans la mise en œuvre d'un véritable service public de traitement et de valorisation des ordures ménagères intégré dans un véritable pôle public de l'énergie. Ce service public devrait mettre en place des observatoires à tous les échelons (national, régional et départemental) avec la participation de tous les acteurs (industriels, citoyens, élus, salariés).

Il souligne un autre point positif : le traitement multi filières. Néanmoins, il s'interroge sur le tri sélectif en milieu urbain avec un habitat vertical et des locaux exigus, que prévoit-on de mettre en place ? Serait-il possible ou non de faire du tri sélectif via un système pneumatique par exemple au pied des immeubles rejoignant directement le centre tri ?

Comment peut-on comprendre demain qu'on mette en œuvre des moyens de traitement qui répondent à une éventuelle diminution des déchets à la source? Est-il judicieux aujourd'hui de se retrouver confrontés peut-être demain avec 700 000 t en surplus au Syctom par rapport aux 300 000 t actuelles?

N'est-il pas judicieux qu'à Ivry on passe de 700 000 t d'incinération aujourd'hui à 400 000 t ? Cela paraît-il aberrant ?

Laurence MONNOYER-SMITH spécifie que cette argumentation tout à fait intéressante pourra être traitée le 1er octobre lors de la première réunion thématique, et invite cet intervenant à alimenter le blog par ailleurs.

(Fin de la réunion à 23h25).